

JEUNESSE



12-25
ANS

La CTG accorde une attention particulière aux jeunes, afin de **les accompagner dans leur parcours et leur engagement sur le territoire.**

Les enjeux identifiés sont :

- La **mobilité** des jeunes, condition essentielle de l'accès aux loisirs, à la formation et à l'emploi
- La **prévention** (santé, conduites à risque, citoyenneté) et l'accompagnement éducatif
- Le développement d'une offre de **loisirs adaptée aux attentes des jeunes**
- **L'accès aux droits**, à l'information et à l'orientation
- Le soutien aux démarches favorisant **l'autonomie, l'insertion et la formation.**

Scannez pour
en savoir plus :



Contact:

06 76 26 38 38
alexandre.wiart@cchs.fr



CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE (CTG)



santé
famille
retraite
services

LA CTG

Est **une démarche partenariale** portée par la Communauté de Communes de la Haute Somme, en lien avec la Caisse d'Allocations Familiales, la Mutualité Sociale Agricole et l'ensemble des acteurs du territoire. Elle vise à **construire une politique sociale cohérente, adaptée** aux besoins des habitants, en particulier des familles, des enfants et des jeunes.

Le chargé de coopération CTG accompagne les élus dans la réflexion et les décisions stratégiques liées aux enjeux de la CTG.

Pour cela il :

- Appuie les élus dans la définition et la mise en œuvre des orientations de la CTG
- Anime et structure le travail en réseau avec les acteurs du territoire
- Favorise l'interconnaissance, la co-construction et la mutualisation des moyens, afin de renforcer l'efficacité des actions menées
- Œuvre pour un impact renforcé auprès des publics, en apportant des réponses plus lisibles, coordonnées et adaptées aux besoins du territoire.



PETITE ENFANCE

La CTG vise à **accompagner le développement et l'adaptation de l'offre d'accueil** du jeune enfant sur le territoire.

Les enjeux principaux portent sur :

- L'accessibilité et la diversification des **modes de garde** (accueil collectif, assistants maternels, solutions innovantes)
- L'adéquation entre l'offre existante et les **besoins des familles** (horaires, proximité, situations spécifiques)
- Le soutien aux professionnels de la petite enfance et la **qualité de l'accueil** proposé aux tout-petits.



ENFANCE

3-11
ANS



La CTG **accompagne une offre éducative et de loisirs cohérente et équilibrée** sur l'ensemble du territoire.

Les priorités concernent :

- Le développement et l'harmonisation des **activités périscolaires et extrascolaires**
- La qualité éducative des accueils, en lien avec les projets éducatifs locaux
- L'accessibilité des activités pour toutes les familles, notamment en matière de **coût**, de **transport** et **d'information**
- Le soutien aux structures et aux équipes d'animation.

